

I. N. A. O.	
COMMISSION PERMANENTE DU COMITE NATIONAL DES APPELLATIONS D'ORIGINE LAITIERES, AGROALIMENTAIRES ET FORESTIERES	
Consultation écrite du 19 janvier 2023	
<i>Résumé des décisions prises</i>	
Consultation écrite	Date : 19 janvier 2023

Conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur de l'INAO, le Président du comité national des appellations d'origine laitières, agroalimentaires et forestières a décidé de procéder à une consultation écrite de la commission permanente, sur délégation du comité national.

2023-CP101	<p>AOP "Comté", AOP "Mont d'Or" ou "Vacherin du Haut-Doubs" et AOP "Morbier" - Demandes de modifications des cahiers des charges - Saisine de la commission nationale « Relation des SIQO avec leur environnement » - SUR DELEGATION DU COMITE NATIONAL</p> <p>MM. Chevalier et Mathieu et Eric n'ont pas pris part au vote.</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier.</p> <p>A la question suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- Approuvez-vous la saisine de la commission « Relation des SIQO avec leur environnement » ? <p style="padding-left: 40px;">Le « oui » a obtenu la majorité requise (12 votants, 10 oui, 2 abstentions).</p> <p>Compte-tenu des avis exprimés, la commission permanente a donné un avis favorable à la saisine de la commission nationale « Relation des SIQO avec leur environnement » sur les points listés.</p>
-------------------	---